

Déclaration à la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 : Dialogue Interactif renforcé sur le compte rendu oral et le rapport du Haut-Commissariat sur la République démocratique du Congo (HC et experts sur Kasai)

Intervenant : Justin BAHIRWE

Madame la Présidente,

Ceci est une déclaration conjointe<sup>1</sup>.

Nous saluons la collaboration continue entre la RDC et les Nations Unies, ainsi que la volonté du Gouvernement congolais à restaurer l'état de droit sur toute l'étendue du territoire national.

Nous tenons à rappeler que cela n'est possible qu'à travers la mise en place des mécanismes de justice transitionnelles et l'adoption de textes protégeant, de manière effective, les défenseurs des droits humains engagés, au quotidien, pour l'émergence d'un état de droit.

C'est pourquoi nous exhortons le Parlement congolais à adopter une loi nationale portant protection des défenseur.e.s des droits humains, des activistes prodémocratie, des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte conforme aux standards internationaux.

En même temps, nous appelons la RDC et les Nations Unies à traduire en acte, les recommandations du rapport du projet Mapping, en déclenchant les mécanismes de justice transitionnelle qui permettront l'établissement d'un tribunal pénal spécial ou des Chambres Mixtes spécialisées pouvant poursuivre les auteurs présumés des crimes graves commis en RDC et de donner accès aux victimes à des réparations collectives et individuelles. Cela permettra ainsi de freiner toute personne qui continuerait d'alimenter les groupes rebelles à l'échelle nationale au détriment du peuple congolais suffisamment meurtri.

Je vous remercie.

---

<sup>1</sup> International Service for Human Rights et SOS Information Juridique Multisectorielle